

# COMMUNE DE RUSTENHART

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, MOUROUGASSIN Valérie, ROMAIN Anne-Véronique.  
MM GIUDICI Frédéric, HIRYCZUK Gilles, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël.

Absente excusée et non représentée : GERRER Julie

Absent non excusé :

Ont donné procuration :

GULLY-VOINSON Mathieu a donné procuration à AMBIEHL Régine ;

GRAFTIEAUX Hélène a donné procuration à KUHN Julien ;

MULLER Jean-Luc a donné procuration à ROMAIN Anne-Véronique ;

DIDIER Dominique a donné procuration à LANGENBRONN Mickaël.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Après en avoir délibéré, Valérie MOUROUGASSIN, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022**

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **3. Projet d'extension du groupe scolaire**

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'avenant relatif au lot n° 02.

Cet avenant est à prendre en raison de la liquidation de l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- valide l'avenant tel que présenté,
- autorise M. le Maire ou son représentant à chercher un nouveau prestataire.

### **4. CAF : Convention Territoriale Globale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise M. le Maire ou se représentant à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

**5. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2022 : 1 173 556,00 €

(Hors 168751 « Remboursement d'emprunts » : 60 443,83 €)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 293 389,00 € (< 25% x 1 173 556,00 €.)

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

Chapitre	Dénomination	Montants votés au BP 2022	Proposition pour le vote du ¼ 2023
23	Immobilisations corporelles  Articles concernés :  M57 : 231	60 000,00 €	180 000,00 €
21	Immobilisations corporelles  Articles concernés :  M57 : 2131	272 000,00 €	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles  Articles concernés :  M57 : 2184	500,00 €	10 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles  Articles concernés :  M57 : 203	17 500,00 €	40 000,00 €
Total		347 500,00 €	<b>280 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.